



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 16 juillet 2014 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidats du centre de **SAINTE CLOTILDE** (974) à :

BANOR épouse BEONEL Djoana
BEGUE épouse PIRELLO Mélissa
CAPOUNDA Pierre
DAFINE MOUSSA Haïfa
DAMOUR Sabrina
JARRY Lydie
LAURET Bénédicte
POTHIN épouse GANOFKY Karine

Fait à Paris, le 16 juillet 2014,
le président de jury,

Arielle BONNEFOY

